

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **20 NOV. 2025**

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2026

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-418 du 27 mars 2017 modifié portant statut particulier du corps des chefs de travaux d'art ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié fixant les branches professionnelles dans lesquelles sont ouverts les concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2017 modifié fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2025 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Béatrice LAUWICK, conservatrice en chef du patrimoine, département des peintures, chargée de mission, Musée du Louvre, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2026.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Jérôme ALARY, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « bois », adjoint au chef de l'atelier de menuiserie en sièges, Manufactures nationales – Mobilier National et Sèvres ;
- Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « présentation des collections », responsable du service des expositions temporaires, Musée d'Archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye ;
- Monsieur Emmanuel PLÉ, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », responsable de l'atelier de

restauration des métaux historiques, Centre de recherche et de restauration des musées de France,
site de Paris.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence de ce jury sera assurée par Monsieur Emmanuel PLÉ, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « minéraux et métaux », responsable de l'atelier de restauration des métaux historiques, Centre de recherche et de restauration des musées de France, site de Paris.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **20 NOV. 2025**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,

Aude de MARTIN de VIVIES